

**AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

Est donné, par le soussigné, à l’effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2024, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de dérogation mineure visant à réduire la marge arrière à 4.77 mètres, soit une réduction de 5.23 mètres par rapport à la marge prescrite de 10 mètres en zone V7 pour le lot 4 380 028;
- Demande de dérogation mineure visant à autoriser le partage d’une entrée charretière pour 3 terrains, soit pour un terrain de plus que le maximum de 2 autorisé, pour le lot 2 235 996, lequel sera subdivisé ultérieurement;
- Demande d’usage conditionnel visant à autoriser la reconversion d’un immeuble de 3 étages en triplex, soit un logement de plus que le maximum de 2 autorisé à la zone V-13 pour l’immeuble sis sur le lot 5 242 041, 67, 7<sup>e</sup> rue.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande en communiquant avec la directrice du service d’urbanisme, par écrit, à [urbanisme@eastman.quebec](mailto:urbanisme@eastman.quebec), ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 4 novembre 2024.

**DONNÉ À EASTMAN, ce 16 octobre 2024**



**Marc-Antoine Bazinet**  
Directeur général et greffier-trésorier